

\* Le thermostat affiche le pourcentage d'utilisation du chauffage requis pour maintenir la température désirée. Par exemple, ███ s'affiche lorsque le chauffage est activé 40 % du temps.

## 1 Description

Ce thermostat peut servir à commander un appareil de chauffage électrique tel qu'une plinthe chauffante, un plafond radiant, un plancher chauffant, un convecteur, etc.

Ce thermostat ne peut pas être utilisé dans les cas suivants :

- si la charge résistive est inférieure à 2 A
- si la charge résistive est supérieure à 12,5 A
- si l'appareil est muni d'un contacteur ou d'un relais (charge inductive)
- si l'appareil est muni d'une soufflerie (ventilateur)
- si l'appareil est un système de chauffage central

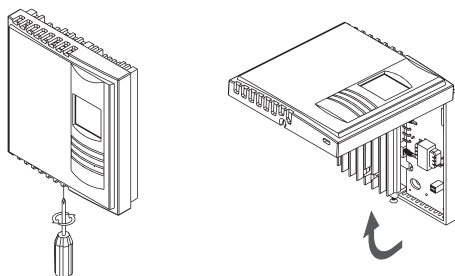
### PIÈCES FOURNIES

- Un (1) thermostat
- Deux (2) vis de montage 6-32
- Deux (2) connecteurs sans soudure

## 2 Installation

**COUPER L'ALIMENTATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE AFIN D'ÉVITER TOUT RISQUE DE CHOC ÉLECTRIQUE.**

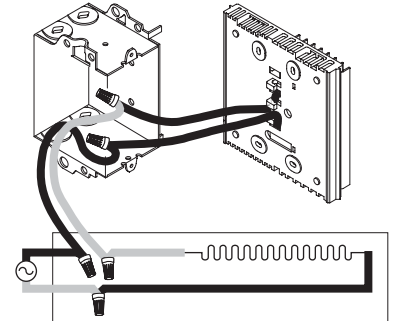
Desserrer la vis qui retient la base et la partie avant du thermostat. Noter que la vis ne peut être retirée complètement. Séparer la partie avant du thermostat de la base en soulevant le bas.



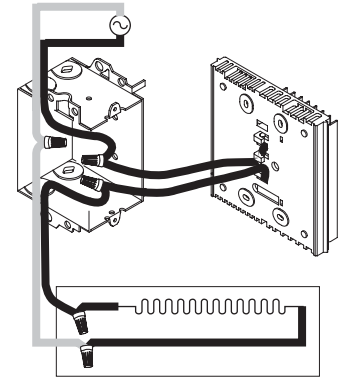
Faire les branchements appropriés. Noter que les fils du thermostat ne sont pas polarisés. Le sens du branchement n'a donc aucune importance.

**NOTA :** Tous les câbles et les raccordements doivent être conformes au code d'électricité local. Pour le raccordement à des fils en aluminium, employer des connecteurs identifiés CO/ALR.

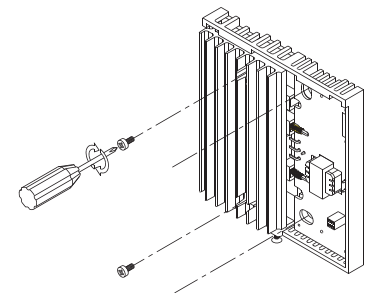
### Installation à 2 fils



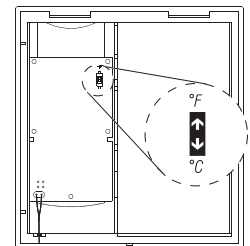
### Installation à 4 fils



Aligner la base à la boîte électrique et la fixer sur celle-ci.

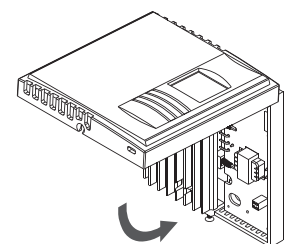


Positionner l'interrupteur à l'arrière de la partie amovible du thermostat en °C ou °F.




Replacer la partie avant du thermostat sur la base et resserrer la vis d'assemblage au bas de l'appareil.

**NOTA :** Garder les ouvertures d'aération du thermostat propres et dégagées en tout temps.



### 3 Affichage et réglage de la température

Le thermostat affiche normalement la température mesurée (ambiante).

- Pour afficher la température de consigne, appuyer une fois sur l'un des boutons d'ajustement de la température. L'icône  apparaît durant l'affichage de la température de consigne.
- Pour modifier la température, appuyer sur le bouton approprié jusqu'à ce que la valeur désirée apparaisse.



### 4 Panne de courant

Durant une panne de courant, la température de consigne est sauvegardée. Vous n'aurez donc pas à régler la température de nouveau après une panne.

### 5 Fiche technique

- **Alimentation** : 120/240 V c.a., 50/60 Hz
- **Charge minimale** : 2 A (résistive seulement)  
500 W @ 240 V c.a.  
250 W @ 120 V c.a.
- **Charge maximale** : 12,5 A (résistive seulement)  
3000 W @ 240 V c.a.  
1500 W @ 120 V c.a.
- **Plage d'affichage** : 0 °C à 50 °C (32 °F à 122 °F)
- **Plage de réglage** : 5 °C à 30 °C (40 °F à 85 °F)
- **Entreposage** : -20 °C à 50 °C (-4 °F à 120 °F)
- **Homologation** : c UL us

### 6 Problèmes et solutions

PROBLÈMES	SOLUTIONS
Le thermostat est chaud.	Ceci est normal. En fonctionnement normal, le boîtier du thermostat peut atteindre une température entre 35 °C (95 °F) et 40 °C (104 °F).
La température affichée est erronée.	Corriger si l'une des conditions suivantes existe : <ul style="list-style-type: none"><li>• Il y a un courant d'air à proximité.</li><li>• L'autocollant sur l'écran du thermostat n'a pas été enlevé.</li><li>• Le thermostat est situé près ou au-dessus d'une source de chaleur tel qu'un gradateur de lumière.</li></ul>
L'affichage disparaît et ne réapparaît qu'après quelques minutes.	La protection thermique de la plinthe était temporairement ouverte. Ceci peut se produire suite à une surchauffe lorsque la plinthe est obstruée par un meuble ou un rideau, ou si la protection thermique de la plinthe est trop sensible.
L'affichage est pâle lorsque le chauffage est activé.	Le système de chauffage est inférieur à la charge minimale requise. Dans le cas échéant, ce thermostat ne peut pas être utilisé.

### ✓ Garantie

Aube garantit ce produit, à l'exception des piles, contre tout vice de fabrication ou de matière dans la mesure où il en est fait une utilisation et un entretien convenables, et ce, pour trois (3) ans à partir de la date d'achat par le consommateur. En cas de défectuosité ou de mauvais fonctionnement pendant la période de garantie, Aube remplacera ou réparera le produit (au gré de Aube).

Si le produit est défectueux,

- (i) le retourner, accompagné d'une preuve d'achat indiquant la date d'achat, à l'endroit où il a été acheté, ou
- (ii) contacter Aube. Aube déterminera alors si le produit doit être retourné ou si un produit de remplacement peut vous être expédié.

La présente garantie ne couvre pas les frais de retrait ou de réinstallation. La présente garantie ne s'appliquera pas s'il est démontré que la défectuosité ou le mauvais fonctionnement est dû à un endommagement du produit alors que le consommateur l'avait en sa possession.

La responsabilité de Aube se limite à réparer ou à remplacer le produit conformément aux modalités susmentionnées. AUBE N'EST EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES PERTES OU DOMMAGES, Y COMPRIS LES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES DÉCOULANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT D'UNE VIOLATION QUELCONQUE D'UNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, APPLICABLE AU PRÉSENT PRODUIT NI DE TOUTE AUTRE DÉFECTUOSITÉ DU PRÉSENT PRODUIT. Certaines provinces ou régions ne permettent pas l'exclusion ou la restriction des dommages indirects et, par conséquent, la présente restriction peut ne pas s'appliquer.

LA PRÉSENTE GARANTIE TIENT LIEU DE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU TACITES, ET LES GARANTIES DE VALEUR MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE SONT PAR LES PRÉSENTES EXCLUES APRÈS LA PÉRIODE DE TROIS ANS DE LA PRÉSENTE GARANTIE. Certaines provinces ou régions ne permettent pas de limiter la durée des garanties tacites et, par conséquent, la présente limitation peut ne pas s'appliquer.

La présente garantie donne au consommateur des droits légaux spécifiques et peut-être certains autres droits qui peuvent varier d'une province ou région à une autre.

### Service à la clientèle

Si vous avez des questions sur le fonctionnement de votre thermostat ou concernant la présente garantie, prière de nous joindre à :

705, avenue Montrichard  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
J2X 5K8  
Canada  
Tél. : (450) 358-4600  
Sans frais : 1-800-831-AUBE  
Télec. : (450) 358-4650  
Courriel : aube.service@honeywell.com

Pour de plus amples informations sur nos produits, visiter  
[www.aubetech.com](http://www.aubetech.com)